

Attribution de temps

Le vice-président: Le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick) invoque le Règlement.

M. Dick: Monsieur le Président, puisque le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Schroder) a prolongé indûment la discussion hier soir et qu'il récidive aujourd'hui, il devrait admettre que nous en serions à l'étape du comité aujourd'hui s'il n'avait pas fait échouer le bill hier soir et en outre, j'aurais une question à lui poser.

M. Schroder: S'il reste du temps à la fin de mon discours, monsieur le Président.

M. Dick: Son deuxième en moins de 24 heures.

M. Axworthy: Et des discours qui se tiennent.

M. Schroder: Alors que nous essayons d'utiliser rationnellement notre temps l'opposition ne cesse de nous interrompre, ce qui n'apporte rien de valable au débat. Je vais poursuivre mon discours et si nos vis-à-vis sont attentifs, ils apprendront peut-être quelque chose.

Des voix: Bravo!

M. Schroder: Je pense que ma prochaine citation conviendra bien à mes vis-à-vis, surtout au député qui vient tout juste de m'interrompre. En 1919, sir William Osler déclarait que ce n'était pas un mal d'être taciturne; l'important était de parler à bon escient.

M. Lewis: Suivez donc son conseil.

M. Schroder: Partant de ce principe, et s'il est vrai que nos vis-à-vis ont présenté un certain nombre d'arguments valables au cours du débat, ils ne font plus que le rabâcher.

M. Lewis: C'est parce que vous ne comprenez pas vite.

M. Schroder: L'objectif du débat, c'est d'examiner la question avec objectivité et de faire des propositions constructives. Tout est là. Il est de plus en plus évident, après que 23 députés de l'opposition sont intervenus, que l'opposition n'a plus rien à dire. Il y a un autre principe que je voudrais rappeler et dont je pourrais fort bien m'attribuer la paternité, car son auteur est inconnu, c'est que la parole est d'argent, mais le silence est d'or. Partant de ce principe, je crois, monsieur le Président, que davantage de silence ne ferait pas de mal ici.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Eh bien, taisez-vous!

M. Schroder: Surtout de la part de l'opposition. Dans le cadre de la réforme du Règlement, il aurait été bon peut-être de prévoir une période de silence au cours du débat. Cela ne nous aurait pas fait de mal. Si le débat se poursuit, l'opposition n'aura rien de positif à ajouter. Ils ne pourront pas trouver mieux que ce qu'ils ont déjà dit. Nous ne sommes après tout, pour la plupart d'entre nous, que des gens ordinaires.

Une voix: Parlez pour vous.

M. Schroder: Les gens normaux se demandent comment ils vont tuer le temps. Sachant que je fais allusion ici à l'opposition, je laisse chacun tirer les conclusions qui s'imposent. Par

contre, les gens qui ont du talent tâchent d'employer leur temps utilement.

M. Lewis: Faites quelque chose pour lui, monsieur le Président.

Le vice-président: Je regrette de devoir interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Il peut toutefois poursuivre son intervention si la Chambre y consent à l'unanimité.

Des voix: Non.

M. Lorne McCuish (Prince George-Bulkley Valley): Monsieur le Président, j'ai entendu un député de l'autre côté dire que le problème se résumait à savoir si nous devons discuter le bill plus longtemps ou si nous ne devrions pas l'adopter en principe. J'ignore à quel principe le député songeait, mais je sais, moi, quel principe m'inquiète, dans ce bill, et je sais aussi que les députés de l'autre côté en font fi. Puisqu'il est question de principes, parlons donc des règles de la décence que ce projet devrait respecter.

Nous avons là un projet de loi qui représente, pour le gouvernement, un moyen d'économiser de l'argent pour réduire l'énorme déficit que les députés de l'autre côté, de façon tout à fait irresponsable, ont imposé au peuple canadien. Nous ne pouvons pas parler du principe de ce bill sans parler des personnes qui vont être touchées.

Le bill C-131, loi modifiant la loi sur la sécurité de la vieillesse, a été déposé à la Chambre en octobre. C'était le cadeau d'Action de grâces du gouvernement libéral aux Canadiens âgés. C'était la façon dont le gouvernement libéral disait: Merci les petits vieux. Merci de ce que vous avez fait pour le Canada, de ce que vous avez offert au Canada. Merci du dévouement et de l'amour dont vous avez fait preuve envers votre pays. Nous voulons vous remercier et c'est notre façon de le faire.

Le pays a maintenant un indice d'appauvrissement de 22 p. 100 et le gouvernement va s'attaquer aux plus vulnérables, les personnes âgées. Il va les frapper parce que ce sont des proies faciles. Elles sont à terre et les députés de l'autre côté sont prêts à les piétiner. C'est ainsi que le gouvernement libéral montre sa gratitude pour tout ce qu'elles ont fait. C'est pourquoi je me lève, monsieur le Président. Je ne puis être indifférent au sort des victimes de cet épouvantable projet de loi.

Qui sont les personnes touchées? Ce sont des gens qui ont subi une dépression et une guerre mondiale, qui ont attendu le retour de leurs êtres chers de cette guerre, qui ont péniblement traversé la période d'après-guerre, qui ont contribué tout ce qu'ils avaient pour remettre le Canada sur pied. Ce sont des gens qui ont travaillé dur après la guerre, des gens qui sont épuisés parce qu'au cours de leurs 70 années ils ont vécu trois vies. Quel cadeau le Canada leur fait-il? Nous allons limiter l'augmentation de leur pension de vieillesse à 6 p. 100 la première année et 5 p. 100 la deuxième année.